CNAO

The National Center for Oncological Hadrontherapy

CHARTE DES SERVICES

TABLE DES MATIÈRES

CENTRE NATIONAL D'HADRONTHÉRAPIE ONCOLOGIQUE 7
LA MISSION ET LES VALEURS DU CNAO 7
LES DROITS DU PATIENT 9
LES DEVOIRS DU PATIENT 9
INFORMATIONS GÉNÉRALES 9
LE CNAO CONTRE LE TABAGISME 9
HADRONTHÉRAPIE 10
SERVICES FOURNIS 11
CONSULTATIONS AMBULATOIRES 11
EXAMENS DIAGNOSTIQUES 11
PATIENTS INTERNATIONAUX 11
MÉTHODES DE REMBOURSEMENT SERVICE SANITAIRE NATIONAL (SSN) ET PATIENTS PAYANTS 11
MODES D'ACCÈS AUX SOINS 12
CONDITIONS D'ADMISSION AU TRAITEMENT PAR HADRONTHÉRAPIE 12
PROCÉDURE D'ACCÈS POUR LES PATIENTS ENVOYÉS PAR LES SPÉCIALISTES 13
SERVICES 13
ACCEPTATION 13
SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE 14
MÉDIATION CULTURELLE 14
PARCOURS DU PATIENT 14
PARCOURS CLINIQUE PRÉLIMINAIRE ET SIMULATION 14
ÉLABORATION DU PLAN DE SOINS 14
CYCLE D'HADRONTHÉRAPIE 14
FIN DU TRAITEMENT 15
SUIVI MÉDICAL DU PATIENT 15
LE SOIN ET L'ASSISTANCE 15
PERSONNEL CLINIQUE 15
RECONNAÎTRE LE PERSONNEL DE SANTÉ DU CNAO 15
CONFIDENTIALITÉ ET HADRONTHÉRAPIE 16
- Consentement éclairé 16
- Consentement au partage des informations 16

PRÉVENIR LES INFECTIONS 17
- Prévenir les infections - Hygiène des mains 17

LA RECHERCHE AU CNAO 18
RECHERCHE CLINIQUE 18
RECHERCHE HAUTE TECHNOLOGIE 18
INFORMATION 19
PRÉPARATION À L'EXAMEN ET AVERTISSEMENTS POST-EXAMEN 19
COMPTE-RENDU CLINIQUE ET DÉLAIS DE COMMUNICATION DU RAPPORT MÉDICAL 19
DEMANDE D'UNE COPIE DU DOSSIER MÉDICAL 19
IDENTITÉ DU PERSONNEL DE SANTÉ 19
SERVICE NON-EXÉCUTABLE 19
DROIT D'OBTENIR DES EXPLICATIONS 19
PATIENT ÉTRANGER 19
CONVENTIONS 20

LA PROTECTION 20
PROTECTION DES PATIENTS 20
RELATIONS AVEC LE PUBLIC 20
RÉCLAMATIONS CONCERNANT LE SERVICE ET SATISFACTION 20
BIENS DU PATIENT 20
LA SÉCURITÉ 21
ASSISTANCE MÉDICALE 21
EN CAS D'URGENCE (INCENDIES, INONDATIONS, ETC.) 21
SERVICE DE SURVEILLANCE 21
RECONNAISSANCE DES BARRIÈRES PHYSIQUES/ARCHITECTURALES ET PROTECTION 21
LE SIÈGE DU CNAO 21
COMMENT NOUS REJOINDRE 22
SÉJOUR EN HÔTEL 23
LES STRUCTURES QUI ADHÈRENT AU PROJET "OSPITALITÀ PAVESE" (HOSPITALITÉ À PAVIE) 24
AUTRES STRUCTURES PROPOSANT UN TARIF PRÉFÉRENTIEL 24
RESTAURATION 27
SERVICE DE LOCATION DE VOITURES 27
AGENCE DE VOYAGE - SERVICES D'ÉMISSION DE TITRES DE TRANSPORT 27
SOUTENEZ-NOUS 28

Version 11/2021 – Avril 2021

Le Centre National d'Hadronthérapie Oncologique

Le Centre National d'Hadronthérapie Oncologique (CNAO) de Pavie est une réalité du paysage sanitaire italien et mondial depuis 2011, année de lancement des activités cliniques. Le Centre est l'aboutissement de collaborations scientifiques technologiquement avant-gardistes dans le secteur de la physique et de la médecine.

Le CNAO est l'une des six structures d'hadronthérapie au monde en mesure de traiter les tumeurs solides en utilisant les protons et les ions carbone.

Compte tenu des collaborations scientifiques internationales et de la constante actualisation des technologies, mais aussi des compétences uniques de son effectif, le Centre est engagé dans la recherche de l'hadronthérapie sous tous ses aspects et applications connexes. En effet, nombreux sont les projets européens auxquels participe le CNAO. Ses projets visent le développement et le parachèvement des techniques de l'hadronthérapie. De nombreux chercheurs provenant de tous les continents viennent passer chaque année des périodes de formation et de spécialisation auprès du Centre.

Après une consolidation des résultats obtenus au cours des premières années d'activité et compte tenu de la diffusion des Centres de protonthérapie, le CNAO s'oriente maintenant sur le développement de nouvelles indications cliniques de l'hadronthérapie, notamment avec les ions carbone. Un certain nombre d'études cliniques, même multicentriques, sont en phase de développement avec la collaboration d'experts de différentes disciplines, afin d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'hadronthérapie, soit comme traitement exclusif, soit en association avec l'immunothérapie et les récentes méthodes déployées en oncologie.

L'approche et la compétence des cliniciens pour traiter quotidiennement les situations les plus délicates et les plus variées font preuve d'un contenu professionnel et scientifique de haut niveau. L'objectif est de fournir systématiquement à chaque patient les soins les plus efficaces, en les intégrant éventuellement aux méthodes consolidées de traitement du cancer. La collaboration avec les Centres qui proposent les meilleures prestations de traitement du cancer est constante et désormais solidement engagée.

Lisa Licitra

Directeur Scientifique

CENTRE NATIONAL D'HADRONTHÉRAPIE ONCOLOGIQUE

Le **CNAO (Centre National d'Hadronthérapie Oncologique)** se présente comme une structure innovante et technologiquement avancée, née pour traiter les patients atteints de tumeurs solides à l'aide de protons et ions carbone, particules appelées hadrons (d'où le nom d'hadronthérapie). Des activités de recherche clinique et technologique sont menées dans la salle expérimentale, les secteurs dédiés et les laboratoires. Pour la conception, la réalisation et la gestion du CNAO, le Ministère de la Santé a créé en 2001 la Fondation CNAO qui est une organisation sans but lucratif.

LA MISSION ET LES VALEURS DU CNAO

Le CNAO intervient dans le cadre du Service de Santé National, certifié ISO 9001 et ISO 13485, faisant également appel à des collaborations d'excellence dans le secteur de la santé et de la recherche.

Les patients sont référés au CNAO via un réseau qui relie le centre à la réalité sanitaire nationale et internationale. Sur la base de Parcours d'Assistance Thérapeutique (PTA) définis et partagés, les patients sont préalablement sélectionnés et référés au CNAO pour les traitements, en maintenant le lien avec les structures sanitaires de départ.

La Politique de la Qualité est l'aboutissement des intentions de la Direction et vise à donner des instructions sur la qualité des services et des processus.

POLITIQUE de la FONDATION CNAO

La Direction tient à démontrer à tout le personnel sa volonté d'intervenir au sein d'un Système de Gestion conforme à ce qu'édictent les normes UNI EN ISO 13485:2016 et UNI EN ISO 9001:2015, confirmant ainsi ses propres valeurs et le respect, pour nos dispositifs médicaux, des obligations règlementaires prévues par la Directive Européenne 93/42/CEE et modifications et intégrations subséquentes (Directive 2007/47/CE) et du Règlement (UE) 2017/745, le cas échéant.

Notre MISSION :

Le CNAO est une structure autonome, à la disposition de la Santé Nationale, qui s'appuie sur des collaborations d'excellence dans le secteur de la santé et de la recherche. Les patients sont référés au CNAO via un réseau qui relie le Centre à la réalité sanitaire nationale. Sur la base de protocoles cliniques définis et partagés, les patients sont préalablement sélectionnés et référés au CNAO pour les traitements, en maintenant le lien avec les structures sanitaires de départ.

Notre VISION :

Une intégration constante des instruments et des logiques de la gestion pour la qualité à tous les niveaux de l'organisation : amélioration continue impliquant l'ensemble du personnel afin de créer un milieu en mesure de valoriser les compétences de chaque ressource de la Fondation et où chaque opérateur puisse trouver sa place dans l'organisation.

Nos VALEURS :

Une organisation ne peut fonctionner sans valeurs, car les valeurs sont le pilier culturel et émotionnel de l'organisation, mais aussi et surtout parce qu'une organisation, qui est une Entité vivante et donc active, ne peut manquer de produire des valeurs.
Les valeurs sont les significations idéales qui ont pour fonction de guider l'action individuelle et collective et d'en évaluer leur adéquation avec les normes supposées "valides". Les principales valeurs du CNAO :

APPARTENANCE (SENTIMENT)
RESPONSABILITÉ
EXEMPLE (COHÉRENCE AVEC LES VALEURS)
POURSUITE DE L'OBJECTIF
MÉRITOCRATIE
PERSONNE (CENTRALITÉ)
SOIN
DÉPLOIEMENT
CROISSANCE - DÉVELOPPEMENTS (PASSION)
GROUPE (TRAVAILLER COMME UN GROUPE/EN GROUPE)
DISPONIBILITÉ

La **Direction de** la **FONDATION CNAO** s'engage à :

- fixer des objectifs et des indicateurs mesurables au cours du réexamen périodique de la part de la direction ; afin d'effectuer un suivi approprié de l'Organisation ;
- communiquer et partager les objectifs avec l'ensemble du personnel ;
- maintenir l'activité et améliorer constamment l'efficacité du Système de gestion de la Qualité, instrument employé pour suivre l'avancement des processus et donc de la Fondation ;
- divulguer et soutenir l'actuelle Politique pour la Qualité avec les ressources et les moyens les plus efficaces, grâce à un contrôle constant de son application ;
- encourager chaque membre de la Fondation à promouvoir des initiatives et des idées visant la poursuite des objectifs pour soutenir les progrès de la Fondation.

LES DROITS DU PATIENT

Les droits du patient :

1. recevoir une assistance de la part des médecins et des infirmiers qui ne discrimine pas les personnes sur la base du genre, de la classe sociale et des croyances religieuses et politiques et inspirée au respect de la dignité humaine ;
2. obtenir des informations précises et compréhensibles sur son état de santé, sur la conclusion des contrôles effectués, sur la thérapie proposée et sur les éventuelles thérapies alternatives ;
3. exprimer son consentement ou son désaccord sur le programme diagnostique-thérapeutique proposé par le personnel médical, dans le respect du droit d'être impliqué dans les choix ;
4. bénéficier d'une assistance appropriée qui unit les besoins d'efficacité à ceux d'efficience ;
5. pouvoir compter sur le traitement de ses informations à caractère personnel et de celles des membres de la famille dans le respect du droit à la protection des données à caractère personnel ;
6. pouvoir identifier le personnel avec lequel il entre en contact ;
7. recevoir des réponses et des explications en temps utile ;
8. être reçu dans une organisation, ayant pour principale mission la prise en charge du malade, qui s'efforce de garantir le respect de la sécurité, la suppression des barrières physiques, linguistiques et culturelles, la protection du patient en situation de fragilité, même temporaire et qui tient compte de ses valeurs et de ses habitudes ;
9. être assisté par un Centre qui veille aux besoins du patient, où le service est fourni sur la base de procédures diagnostiques-thérapeutiques consolidées, où les activités sont organisées en vue d'assurer la continuité des soins.

LES DEVOIRS DU PATIENT

Les devoirs du patient :

- informer en temps utile les professionnels de la santé de l'intention de renoncer volontairement aux soins et aux services médicaux programmés, dans le respect des procédures internes ;
- se comporter de manière responsable à tout moment, en respectant et en tenant compte des droits des autres utilisateurs et en collaborant avec le personnel médical, infirmier, spécialisé, de réadaptation et d'assistance ;
- communiquer aux professionnels de la santé les informations sur son état de santé pour le bon déroulement du programme de réadaptation et nécessaires à la protection de la santé du personnel ;
- respecter les horaires de la structure.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'accès du patient et de son soignant à la structure est généralement autorisé de 7h00 à 22h00 du lundi au vendredi, sur rendez-vous.

Pour des raisons d'hygiène, les animaux ne sont pas admis.

LE CNAO CONTRE LE TABAGISME

Il est interdit de fumer au CNAO, tant au sein des édifices que sur tout le périmètre extérieur. Cette politique a été adoptée compte tenu de l'engagement et du rôle de l'institut dans les domaines scientifique, de la santé et social.

Nous invitons chacun à nous rejoindre dans cette lutte contre le tabagisme en renonçant à la cigarette pendant tout le séjour au CNAO.

HADRONTHÉRAPIE

Une nouvelle frontière de la radiothérapie est représentée par l'hadronthérapie qui a recours aux protons et aux ions carbone.

Les avantages de l'hadronthérapie par rapport à la thérapie traditionnelle sont principalement représentés par la capacité de ces particules à attaquer sélectivement les tissus tumoraux et à épargner les organes sains situés à proximité de la zone concernée.

Les dommages, en fait, sont relativement négligeables dans la première partie du parcours des particules dans les tissus et seulement au niveau de la tumeur se libère une énergie considérable, avec l'avantage de minimiser l'implication des tissus sains et de maximiser la destruction des tissus malades.

Le mécanisme de libération d'énergie des hadrons, notamment des ions carbone, provoque une grande quantité de ruptures dans les liaisons ADN. Ce dernier a une capacité intrinsèque d'auto-réparation qu'il perd si le nombre de liaisons rompues est excessif. La cellule, perdant ainsi sa capacité d'auto-réparation, ne peut plus se répliquer de manière incontrôlée et se heurtera à un mécanisme appelé “apoptose”, à savoir la mort cellulaire. Cette caractéristique est fondamentale pour détruire principalement les tumeurs radiorésistantes à la thérapie traditionnelle aux rayons X.

Les résultats cliniques sont de plus en plus encourageants et le nombre de pathologies traitées avec l’hadronthérapie augmente.

Le sous-sol de la structure sanitaire est principalement consacré au traitement des patients.

La salle d'attente, naturellement éclairée par la lumière provenant de la porte principale de l’édifice, prévoit également un espace dédié aux jeunes patients, près des vestiaires et des armoires réservés aux patients.

La zone de traitement est organisée en plusieurs espaces fonctionnels distincts. L’édifice compte trois salles de traitement, des ambulatoires infirmiers et médicaux et une salle de positionnement avec lasers mobiles.

Les patients déplacés sur brancard sont transportés à l’aide de monte-brancards réservés et attendent dans une salle dédiée située au centre de l’étage. Le sous-sol accueille des locaux pour le personnel, des dépôts, des toilettes et une salle de stockage des médicaments), un ambulatoire équipé pour les urgences et une salle post-traitement où les patients peuvent se reposer avant de quitter le service.

Le service de radiothérapie assure habituellement les traitements de 8h00 à 21h00, en deux équipes, du lundi au vendredi.

SERVICES FOURNIS

CONSULTATIONS AMBULATOIRES

Les ambulatoires du CNAO se situent au rez-de-chaussée, près de l'entrée principale. Six salles sont organisées et équipées pour faire face aux éventuelles urgences.

Un espace est réservé aux patients déplacés sur brancard à proximité des ambulatoires et au sein de la zone “propre”.

Les consultations ambulatoires sont structurées selon une organisation par “équipes” dédiées par pathologie :

- du lundi au mercredi de 9h00 à 13h00 pour les consultations spécialisées initiales ;
- lundi, mercredi, jeudi et vendredi pour les visites de suivi médical (les horaires varient selon l’ambulatoire, indicativement de 9h00 à 17h00).

Il est possible de consulter en profession libérale du mardi au vendredi, de 16h00 à 17h00.

EXAMENS DIAGNOSTIQUES

L’hadronthérapie est une méthode d’irradiation hautement précise et sélective. Le plan de soins nécessite donc une étude précise du détroit à traiter par imagerie diagnostique (généralement tomodensitométrie et IRM avec champ magnétique élevé -3T).

L’espace réservé à la zone d'imagerie diagnostique est situé au rez-de-chaussée.

Les activités de diagnostic sont structurées du lundi au vendredi, de 8h00 à 20h00. Au sein de ces activités, les examens visant à programmer le traitement sont organisés selon un schéma d’équipes dédiées par pathologie, du lundi au jeudi, de 12h30 à 20h00.

PATIENTS INTERNATIONAUX

La Fondation CNAO offre également aux patients internationaux la possibilité d’accéder aux traitements d’hadronthérapie oncologique. Elle met à leur disposition une page du site dédiée mais aussi un bureau à contacter à l’adresse **internationalpatients@cnao.it** ou au numéro de téléphone **(+39) 0382-078.306** actif du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00.

La documentation initialement requise pour l’évaluation préliminaire est la même pour tous les patients :

- compte-rendu médical récent avec anamnèse :
- examen histologique ou diagnostique radiologique de la maladie ;
- rapport et images d'examens radiologiques récents (CT, IRM, CT-PET) ;
- éventuel plan de soins de radiothérapie précédent, en cas de radiothérapie effectuée dans le passé sur la zone pour laquelle un traitement est nécessaire.

Pour les patients étrangers, la structure organise un service d’interprétariat à l’occasion de la première visite et de l’entretien préliminaire au traitement. Si nécessaire, le rapport est traduit en langue anglaise.

MÉTHODES DE REMBOURSEMENT SERVICE SANITAIRE NATIONAL (SSN) ET PATIENTS PAYANTS

L’accès aux soins se fait généralement en régime de convention avec le Service de Santé Régional (SSR) et avec le Service Sanitaire National (SSN), sur autorisation préalable des Autorités Sanitaires Locales.

Il est également possible d'accéder comme "patient payant", avec possibilité de choisir le médecin spécialiste à qui confier ses soins. En cas de choix du médecin, le Régime de Profession Libérale est mis en place.

Coordonnées téléphoniques du Bureau Patients Payants

Téléphone : +39 0382078306 ou +39 0382078305 (de 9h00 à 17h12)

Courriel : accettazione@cnao.it

Modes de paiement : par voie électronique uniquement (carte de crédit, carte de débit ou virement bancaire).

MODES D'ACCÈS AUX SOINS

La façon la plus simple d'accéder à une consultation clinique au CNAO est d'envoyer, sur la page dédiée du site Internet de la Fondation (https://fondazionecnao.it/accesso-alla-terapia/selezione-patologia), la documentation clinique suivante qui doit être complète et récente :

- lettre de sortie d'hospitalisation (si disponible) ;
- compte-rendu de fin de traitement (en cas de radiothérapie précédente) ;
- examen histologique ;
- rapports de tests diagnostiques récents (TDM, TEP, IRM, Scintigraphie Osseuse), éventuellement associés à des images format DICOM ;
- éventuels compte-rendus spécialisés relatifs à la pathologie ;
- compte-rendu annexé du médecin traitant datant de moins de 3 mois, contenant les informations suivantes : diagnostic de la maladie, stade de la maladie, anamnèse non-oncologique, anamnèse oncologique détaillée, traitements en cours, médicaments prescrits, problèmes effectifs et toute autre information utile à l'évaluation.

La même documentation, **rigoureusement en copie**, peut être remise en main propre à l'Administration Clinique ou envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Fondazione CNAO
Consulto Specialistico Preliminare
Strada Campeggi, 53
27100 Pavie

En cas de demande d'évaluation préalable sur la plateforme Internet, le patient est invité à remplir un questionnaire "Accès aux traitements".

Il est possible d'obtenir des informations sur l'activité clinique du CNAO par téléphone :

- du lundi au vendredi, de 9h30 à 15h30, au numéro 0382/078963 - Consulto Specialistico Preliminare (Consultation Préliminaire de Spécialistes) ;
- du lundi au vendredi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 15h00 au numéro 0382/078501 – Direction Médicale.

Ou à l'adresse de courriel consultopreliminare@cnao.it.

CONDITIONS D'ADMISSION AU TRAITEMENT PAR HADRONTHÉRAPIE

Les pathologies qui rentrent dans les conditions d'admission au traitement (reportées dans le DPCM - Décret du Président du Conseil des Ministres du 12 janvier 2017) sont les suivantes :

- les chordomes et les chondrosarcomes de la base du crâne et du rachis ;
- les tumeurs du tronc cérébral (à l'exclusion des gliomes pontiques intrinsèques diffus) et de la moelle épinière ;
- les sarcomes du détroit cervico-céphalique, paraspinal, rétropéritonéal et pelvien ;
- les sarcomes des extrémités avec histologie radiorésistante (ostéosarcome, chondrosarcome) ;
- les méningiomes intracrâniens dans les sites critiques (proximité étroite des voies optiques et du tronc cérébral) ;

- les tumeurs orbitaires et périorbitaires (par ex. les sinus paranasaux), y compris le mélanome oculaire ;
- le carcinome adénoïde-kystique des glandes salivaires ;
- les tumeurs pédiatriques solides ;
- les tumeurs chez les patients présentant des syndromes génétiques et des maladies du collagène associées à une radiosensibilité accrue ;
- les récidives qui nécessite un nouveau traitement sur une zone préalablement soumise à la radiothérapie.

Si le cas présente des critères d'éligibilité clairs au sein de nos CAT (Centre d'Assistance Territoriale), la Direction Médicale et/ou la Consultation Préliminaire de Spécialistes fixe le premier accès du patient à travers le Service d'Acceptation (Première Visite) et le Service de Programmation (Simulation), en fonction des premières dates disponibles du CAT d'appartenance.

Si, en raison de ses caractéristiques, le cas clinique n'est pas éligible à l'hadronthérapie, le personnel clinique dédié à la **Consultation Préliminaire de Spécialistes** (Consulto Specialistico Preliminare - CPS) devra en informer le patient par communication écrite. La documentation du candidat non éligible détenue par le CNAO sera détruite dans un délai de 30 jours à compter de l'envoi de la réponse.

PROCÉDURE D'ACCÈS POUR LES PATIENTS ENVOYÉS PAR LES SPÉCIALISTES

La Fondation CNAO a mis en place un vaste réseau de collaboration avec des spécialistes et des structures sanitaires qui évaluent les patients et communiquent leurs conclusions au CNAO, avec leur consentement, en cas de nécessité d'organiser un parcours d'hadronthérapie (via chatbox et téléconsultation activés sur le site Internet du CNAO).

Le cas échéant, et uniquement avec le consentement du patient potentiel, la structure sanitaire et/ou le médecin spécialiste contacte directement la Direction Médicale du CNAO et/ou le radiothérapiste CNAO spécialiste de la pathologie ou accède au canal *dot to dot*. La documentation clinique est directement envoyée par la structure d'origine et les spécialistes discutent du cas clinique présenté pour définir la meilleure procédure thérapeutique.

SERVICES

ACCEPTATION

Suite à l'évaluation préliminaire, le patient potentiellement candidat au traitement est contacté par le personnel de l'Administration Clinique pour fixer une première visite en ambulatoire. L'Administration Clinique rappelle au patient la date du rendez-vous et la documentation à apporter (ordonnance du médecin, rapports, images,…).

Dès le premier accès dans la structure, le personnel administratif contrôle la carte vitale et le document d'identité du patient, lui présente les éventuelles autorisations à signer, relatives au contenu de la note d'information sur le traitement des données à caractère personnel. Les identifiants du patient sont saisis dans le système informatique de l'hôpital et associés à une photographie qui est prise par le personnel de l'Administration Clinique afin de confirmer le processus d'identification du patient avec une documentation correspondante visuelle. Au patient est également associé un code alphanumérique (ID CNAO) reporté sur toute la documentation contenue dans le dossier médical. Les identifiants sont imprimés sur une carte remise au patient.

L'employé de l'Administration Clinique demande l'ordonnance du patient, lors de l'acceptation, et signale son arrivée. Le patient peut alors prendre place dans la salle d'attente.

Le Service d'Acceptation est actif du lundi au vendredi, de 7h40 à 17h10, aux numéros de téléphone 0382-078305/306/304/307 ou par courriel à l'adresse accettazione@cnao.it.

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Le CNAO met à la disposition des patients et de leurs proches un service gratuit de conseil psychologique tout au long des phases de traitement d'hadronthérapie. Le support psychologique favorise l'élaboration de ressources pour faire face de manière fonctionnelle aux changements, aux moments d'inconfort, de difficultés relationnelles ou de communication, associés à la maladie/aux traitements et aux conséquences possibles sur la vie personnelle, relationnelle et sociale. Pour demander l'intervention de notre psychologue, il suffit de s'adresser au personnel de l'Administration Clinique aux numéros 0382-078305/306/304/307 ou par courriel à l'adresse accettazione@cnao.it.

MÉDIATION CULTURELLE

La structure s'engage à respecter les différences culturelles et linguistiques de chaque patient et famille. Pour cette raison, la structure fournit à chaque patient, si nécessaire et à sa demande, un traducteur ou un interprète pour une communication efficace et efficiente et une bonne compréhension des informations pour le patient, les proches et le personnel de la structure.

PARCOURS DU PATIENT

PARCOURS CLINIQUE PRÉLIMINAIRE ET SIMULATION

Conformément à la législation en matière de protection des données à caractère personnel, tous les services aux patients prévoient la convocation auprès des ambulatoires/salles de soins/zones de diagnostic exclusivement avec leurs propres identifiants, au moyen d'un "appel" projeté sur les écrans présents dans les salles d'attente.

Lors de la première visite, le patient est d'abord évaluer par l'infirmier(ère) puis par le médecin spécialisé en radiothérapie-oncologie. Si l'orientation au traitement hadronique est confirmée, l'équipe de Programmation définit, sur indication du médecin spécialisé en radiothérapie-oncologie CAT, la procédure de simulation et informe le patient du calendrier et des tests de centrage à effectuer. Des tests diagnostiques cliniques supplémentaires peuvent être demandés avant le traitement.

La simulation consiste en l'analyse par TDM et IRM (sauf contre-indications) du détroit à traiter, après conditionnement des dispositifs d'immobilisation qui permettent une position précise du patient et une reproductibilité en salle de traitement. Les deux tests, associés à d'autres données cliniques/diagnostiques, permettent au médecin spécialiste en radiothérapie-oncologie de définir et de décrire les volumes de traitement.

ÉLABORATION DU PLAN DE SOINS

Le plan de soins aux patients est l'aboutissement du travail de coopération entre l'Unité de Radiothérapie Clinique et l'Unité de Physique Médicale et se base sur des informations diagnostiques issues des examens de simulation.

Le Plan de Soins indiquent notamment :

- la typologie de particules (Protons et/ou Ions Carbone),
- la prescription des doses,
- le fractionnement ;
- les contraintes de dose aux volumes cibles et aux organes à risque.

Les caractéristiques du Plan de Soins, en termes de risque de toxicité pour les organes sains adjacents à la tumeur, sont expliquées au patient avant le début du cycle d'hadronthérapie et inscrites dans le consentement éclairé.

CYCLE D'HADRONTHÉRAPIE

Le patient est soumis au cycle d'hadronthérapie en fonction de ce que définit le Plan de Soins souscrit par le un médecin spécialiste en radiothérapie-oncologie et par le physicien médical.

Le personnel infirmier, les techniciens de radiologie et le médecin spécialiste en radiothérapie-oncologie accompagnent le patient pendant toute la durée du traitement.

Le patient est soumis à des contrôles périodiques de la part du personnel infirmier et médical pendant toute la période de traitement. Sur indication médicale, des tests cliniques/diagnostiques et/ou de laboratoire et/ou des thérapies de soutien peuvent être prescrits.

FIN DU TRAITEMENT

À la fin du cycle de traitement, le patient est vu par le médecin spécialiste en radiothérapie-oncologie qui rédige le Compte-rendu de fin de traitement. Ce rapport est produit en double copie : une copie est remise au patient et une copie est annexée au dossier médical.

SUIVI MÉDICAL DU PATIENT

Au terme du traitement, l'Administration Clinique se met d'accord avec le patient sur la date de contrôle de suivi médical selon les indications contenues dans le *Compte-rendu de Fin de Traitement*. Ce contrôle consiste à effectuer des examens diagnostiques TC et/ou RM et une visite en ambulatoire avec un médecin spécialiste en radiothérapie-oncologie du CAT. Ces contrôles ont pour objectif de vérifier la tolérance au traitement et le résultat thérapeutique dans le temps.

Généralement, ces contrôles sont effectués sur base trimestrielle lors de la première année suivant le traitement, puis semestrielle pendant la deuxième année et annuelle par la suite.

Au terme de la visite de suivi médical, un médecin spécialiste en radiothérapie-oncologie remet un compte-rendu clinique (*Lettre de Suivi Médical*), qui fournit aussi les éventuelles indications cliniques et instrumentales pour le contrôle suivant.

Cinq ans après la fin du traitement, il est possible de poursuivre le suivi médical même à distance en recourant aux nouvelles technologies qui permettent de faire des télévisites médicales.

LE SOIN ET L'ASSISTANCE

PERSONNEL CLINIQUE

Toute l'équipe clinique (médecin, infirmier, technicien de santé) sera disponible pour fournir des informations sur le diagnostic, la thérapie et l'évolution clinique et pourra également, avec l'autorisation préalable de la personne concernée, fournir toutes les informations requises par les membres de la famille.

RECONNAÎTRE LE PERSONNEL DE SANTÉ DU CNAO

L'ensemble du personnel du CNAO porte une carte d'identification indiquant : le nom, le rôle, la photographie et une bande colorée. La couleur verte identifie le service clinique.

Le personnel de santé se distingue par :

Rôle	Uniforme	Couleur
Médecin	Casaque bleue, pantalon blanc et blouse blanche	
Infirmier	Casaque et pantalon blancs	
Technicien de la santé	Casaque et pantalon verts, blouse blanche bordée de vert	
Physicien médical	Casaque et pantalon bleus, blouse blanche bordée de bleu	
Bioingénieur	Casaque blanche et pantalon bordeaux, blouse blanche bordée de bordeaux	
Personnel de la Médecine Nucléaire	Blouse bordée d'orange, casaque et pantalon selon la qualification	
Volontaires	Blouse orange	

CONFIDENTIALITÉ ET HADRONTHÉRAPIE

La protection de la confidentialité prend une importance particulière dans le cadre des droits du malade. Il s'agit du droit d'exercer un contrôle sur le processus de gestion des informations concernant le malade, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (UE 2016/679). En effet, certains domaines spécifiques du processus de diagnostic et de traitement sont convenablement réglementés car ils peuvent affecter la sphère de protection de la confidentialité (communication des conditions de santé à des tiers, retrait des rapports médicaux, consultation en l'absence d'un patient, appel dans les salles d'attente). Le CNAO utilise plusieurs types de données à caractère personnel (état civil, renseignements cliniques, style de vie) à des fins différentes (diagnostic et soins, recherche scientifique, communication institutionnelle,...), comme l'indique la note d'information remise au patient lors de son premier accès et dans les dossiers de la structure.

Tout le personnel du CNAO est contractuellement tenu au secret professionnel et agit dans le respect de la confidentialité des informations dont il a connaissance pour des raisons professionnelles.

- *Consentement éclairé*

Le patient a le droit de n'être soumis à aucun traitement sans son consentement. Chaque acte, qu'il soit de nature ambulatoire, diagnostique ou thérapeutique, doit être accompagné d'une information adéquate et complète remise au patient qu'il signera (conformément à ce qu'édicte le Décret législatif 219/2017). Il s'agit du Consentement Éclairé, à remettre avant les différents services, qui prévoit le mode d'exécution, les risques et les éventuels effets secondaires.

De même, toute utilisation de données cliniques à des fins de recherche et d'observation au sein du CNAO requiert également une décharge dûment signée par le patient.

- *Consentement au partage des informations*

Le patient a le droit d'exprimer sa volonté, sous forme de consentement, et de choisir de demander ou non le partage du diagnostic et de la thérapie avec les membres de sa famille, ses proches et/ou le médecin de référence, le spécialiste ou le médecin de famille.

PRÉVENIR LES INFECTIONS

Comme preuve supplémentaire de son attention aux patients, le CNAO recommande l'utilisation de règles simples et efficaces pour prévenir les infections qui représentent un risque potentiel pour la sécurité de tous, notamment pour les patients oncologiques.

- *Prévenir les infections - Hygiène des mains*

Les bactéries vivent normalement sur la peau de tout individu et les mains représentent le moyen le plus efficace de véhiculer des infections. Il est donc fondamental de pratiquer une hygiène rigoureuse et fréquente des mains pour réduire la propagation des germes et ainsi le risque de contracter une infection.

L'hygiène des mains peut se faire selon la même technique mais avec des produits différents selon les activités :

- eau et savon liquide si les mains sont visiblement sales et toujours avant de manger et après être allé aux toilettes ; la technique correcte consiste à frotter toutes les surfaces de la main (paume, dos, entre les doigts) et du poignet pendant au moins 40 secondes ;
- solution hydroalcoolique : mode facilité par la disponibilité du produit dans tous les espaces communs ; frotter les mains et les poignets selon la technique indiquée sur l'affiche apposée à proximité de la solution pendant au moins 20 secondes et en tout cas jusqu'à ce qu'ils soient secs.

Conseils aux patients

Le patient doit se désinfecter les mains fréquemment pendant sa permanence au CNAO, et systématiquement :

- si elles sont visiblement sales ;
- avant de manger ;
- après être allé aux toilettes ;
- après avoir éternué, toussé, s'être touché les yeux, le nez ou la bouche.

Conseils aux visiteurs

En plus des indications fournies aux patients, les visiteurs sont invités à se désinfecter les mains avant et après avoir été en contact avec le patient et son environnement. La technique d'exécution correcte est indiquée sur les affiches apposées près des solutions hydroalcooliques.

Indications supplémentaires pour réduire le risque de transmission des infections

La prévention des infections dans les hôpitaux consiste également à éviter la transmission des infections aux patients par les visiteurs et les objets contaminés.

Pour cela, il est recommandé de :

- se couvrir la bouche avec un mouchoir jetable ou avec la manche en cas d'éternuement ou de toux ;
- s'en tenir aux indications des opérateurs de santé.

La Fondation CNAO a installé des distributeurs de solution hydroalcoolique dans la plupart des espaces communs de la structure, conformément aux indications fournies par les organismes de santé italiens.

LA RECHERCHE AU CNAO

RECHERCHE CLINIQUE

La recherche clinique menée par la Fondation CNAO vise le traitement des néoplasmes solides résistants aux rayonnements conventionnels qui peuvent bénéficier de l'efficacité radiobiologique et de la distribution de dose obtenue grâce à l'emploi de particules lourdes. Les activités de recherche préclinique, en revanche, sont des activités qui n'impliquent pas la participation de patients et qui concernent des études sur des objets ou des cellules. Ces activités de recherche sont menées en collaboration avec des chercheurs italiens et étrangers.

D'autres activités de recherche préclinique comprennent des études sur les effets biologiques des rayonnements, qui sont effectuées en irradiant divers types de cellules dans différentes conditions. Ces études permettent de mieux adapter la thérapie au patient en choisissant, d'une fois à l'autre, la dose à administrer, le fractionnement et le type de particules le plus adapté.

Enfin, les développements technologiques se concentrent sur l'amélioration continue de la prise en charge du patient et du faisceau afin de proposer l'hadronthérapie dans un nombre croissant de cas et avec des caractéristiques de plus en plus efficaces.

Pour en savoir plus, consulter le site de la Fondation CNAO.

RECHERCHE HAUTE TECHNOLOGIE

Un Centre d'Hadronthérapie, technique avant-gardiste de radiothérapie des tumeurs, se doit de mener des activités de recherche avec la mise en œuvre de projets dans tous les secteurs scientifiques impliqués par le Centre, ayant pour objectif stratégique une amélioration continue de la thérapie.

L'instrumentation diagnostique et thérapeutique nécessite un développement continu pour optimiser les résultats thérapeutiques. Compte tenu de la complexité et de l'aspect interdisciplinaire des équipements du Centre, cette activité est indispensable et fait appel aux progrès réalisés par tous les secteurs technologiques afin de maintenir la haute technologie du Centre à un niveau avant-gardiste.

Pour en savoir plus, consulter le site de la Fondation CNAO.

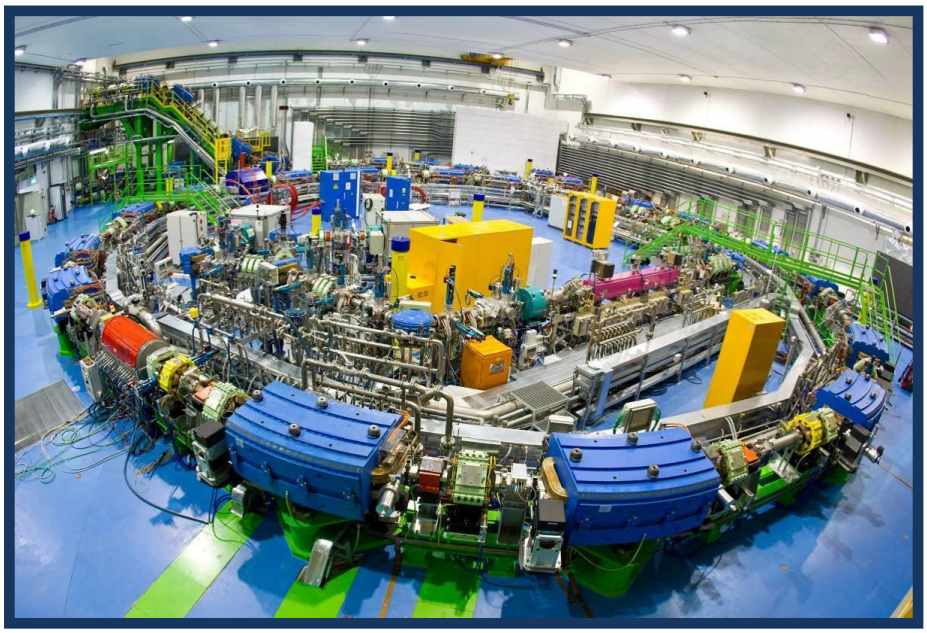

INFORMATION

Le patient a le droit d'accéder à tous les types d'informations sur son état de santé, aux tests diagnostiques et aux traitements thérapeutiques auxquels il doit se soumettre.

PRÉPARATION À L'EXAMEN ET AVERTISSEMENTS POST-EXAMEN

Si l'examen diagnostique requiert une préparation, une note d'information illustrant les procédures est remise au moment de la réservation.

Si l'examen diagnostique comporte une thérapie à suivre dans le temps, toutes les indications nécessaires sont fournies au patient.

COMPTE-RENDU CLINIQUE ET DÉLAIS DE COMMUNICATION DU RAPPORT MÉDICAL

Le CNAO s'engage à délivrer un compte-rendu clinique clair, rédigé dans un langage compréhensible et complet avec toutes les informations relatives au diagnostic et aux traitements effectués.

Le calendrier de compte-rendu relatif à l'activité de suivi est le suivant :

- pour les services fournis aux patients de la Lombardie ou des régions voisines, le délai de remise des rapports des procédures de diagnostic est de 5 jours ouvrables. Ainsi, la consultation ambulatoire après imagerie sera programmée au moins après ce laps de temps.
- Pour les services fournis aux patients qui viennent de régions plus éloignées (la distance est considérée par rapport à la nécessité de passer une nuit à Pavie), le délai de notification des procédures de diagnostic est de 2 jours ouvrables. Ainsi, la consultation ambulatoire après imagerie sera programmée au moins après ce laps de temps.
- Pour tous les patients qui demandent une visite en Profession Libérale, le rapport est délivré le même jour et la consultation ambulatoire qui suit l'imagerie sera programmée avant la fin de l'après-midi.

DEMANDE D'UNE COPIE DU DOSSIER MÉDICAL

Il est possible de demander la copie du dossier médical aux guichets de l'Administration Clinique en remplissant un formulaire dédié et après paiement. La copie du dossier médical peut être demandée et retirée uniquement par la personne dont le nom figure sur le dossier médical sur présentation d'un document d'identité. En alternative, une délégation et une copie du document d'identité du titulaire du dossier médical peuvent être confiées à une autre personne.

La copie du dossier médical est délivrée dans un délai de 20 jours ouvrables.

Le patient peut demander séparément une copie de CD, CD et comptes rendus ou seulement comptes rendus.

IDENTITÉ DU PERSONNEL DE SANTÉ

Le droit à l'information comprend également le droit du patient de connaître le nom du médecin à qui il a été confié et de connaître l'identité, la qualification et le rôle du personnel de santé.

Au sein du CNAO, chaque membre du personnel de santé et l'ensemble de l'établissement sont identifiés par une carte d'identification visible. De plus, les différentes sections de la structure où sont fournis les services sont clairement indiquées par des panneaux.

SERVICE NON-EXÉCUTABLE

En cas d'impossibilité temporaire de fournir le service, le patient sera contacté par téléphone ou par SMS. Le CNAO devra recontacter le patient dès qu'il pourra fixer un nouveau rendez-vous.

DROIT D'OBTENIR DES EXPLICATIONS

Le patient qui bénéficie des services fournis par le CNAO a le droit, à tout moment, de demander l'intervention d'un médecin pour obtenir des explications sur l'examen, sur la préparation à l'examen et sur les résultats.

PATIENT ÉTRANGER

Le patient étranger doit apporter :

- un document d'identité, un passeport en cours de validité ou un document d'identité équivalent avec photographie ;
- le formulaire E 112 pour les patients de la Communauté Européenne ;
- le formulaire STP (Étrangers Temporairement Présents) pour les patients non européens.

CONVENTIONS

Il existe des conventions avec des compagnies d'assurances. Pour de plus amples informations, veuillez contacter l'Administration Clinique ou consulter la section "Conventions avec les Assurances et les Fonds" du site institutionnel.

LA PROTECTION

PROTECTION DES PATIENTS

Le CNAO fait appel à un Comité d'Éthique (CE) responsable d'assurer la protection des droits, la sécurité et le bien-être des sujets qui choisissent de prendre part aux études cliniques auxquelles le CNAO participe ou qu'il promeut.

RELATIONS AVEC LE PUBLIC

Le personnel du Bureau des Relations Publiques (BRP) est chargé de recueillir tout type d'informations, d'observations et de réclamations auprès des Utilisateurs concernant le service. À la demande du patient, l'opérateur du guichet est chargé de contacter le Responsable. Après avoir contacté le patient, il est se doit de recueillir ses déclarations et d'intervenir directement pour résoudre la situation, en optant pour la solution la plus appropriée. La Direction analysera périodiquement les compte-rendus des Responsables pour résoudre les problèmes exprimés.

RÉCLAMATIONS CONCERNANT LE SERVICE ET SATISFACTION

Le CNAO souhaite apporter une réponse rapide et équitable à toutes les réclamations exprimées par les utilisateurs et connaître le niveau de satisfaction de sa clientèle à travers l'analyse des réclamations afin de pouvoir évaluer leurs causes et leur nature, de les prévenir et d'en réduire le nombre. Les réclamations peuvent être envoyées par fax, téléphone, courriel à l'adresse comunicazione@cnao.it, par lettre ou en main propre. L'analyse et l'évaluation des réclamations reçues sont effectuées périodiquement afin de préparer les actions d'amélioration appropriées.

Le patient ou un membre de sa famille ayant l'intention de formuler une réclamation concernant le service offert par le CNAO, peut remplir le formulaire "Réclamation - Déclaration du Patient", présent dans les vitrines d'affichage CNAO situées près des salles d'attente ou en le téléchargeant sur le Site Internet de la Fondation.

Les formulaires du patient sont envoyés au Bureau Communication et au Responsable Qualité qui les analyse avec les services concernés et adopte des mesures en vue d'améliorer le service.

Questionnaires de Satisfaction

Pour que la qualité des services réponde de mieux en mieux aux attentes des patients, ces derniers sont invités par courriel à remplir le questionnaire de satisfaction via la plateforme Google Forms.

Les questionnaires sont collectés par le Bureau Communication qui se charge de les transmettre chaque trimestre au Bureau Qualité qui a pour mission d'évaluer et d'analyser les réponses obtenues afin d'identifier les points forts et les points faibles des différentes procédures de la Fondation.

BIENS DU PATIENT

Il est conseillé au patient de prendre soin de ses effets personnels : le CNAO n'est pas responsable des dommages ou des vols subis par les patients lors de leur séjour dans la structure.

LA SÉCURITÉ

ASSISTANCE MÉDICALE

En cas de besoin, l'assistance clinique au patient est garantie par la structure à travers trois niveaux d'assistance progressifs :

a) le premier niveau d'assistance relève du médecin qui applique la procédure (visite, examen, traitement, etc.) à l'endroit du patient qui a besoin d'assistance. Si le patient se trouve dans des espaces communs (bars, couloirs, salles d'attente, etc.), le Local en question est appelé au numéro de téléphone interne 333 pour demander de contacter le médecin de garde pour les premiers soins ;

b) le deuxième niveau d'intervention est confié à l'anesthésiste/réanimateur interne, qui sera éventuellement présent au CNAO lors des procédures de radiodiagnostic avec des produits de contraste ;

c) le troisième niveau d'intervention consiste à appeler le service d'Anesthésie et de Soins Intensifs de l'Hôpital San Matteo si l'évaluation clinique du patient faite par le médecin secouriste établit une situation d'urgence. L'Hôpital San Matteo enverra dès que possible une unité médicale spécialisée en Anesthésie et Soins Intensifs. S'il est nécessaire de transférer d'urgence un patient du CNAO au Service des Urgences de l'Hôpital San Matteo, ce dernier, à travers son Service de Transport Interne, enverra dans les plus brefs délais une ambulance avec une infirmière et un chauffeur secouriste.

Le CNAO, en qualité de clinique ambulatoire, ne dispose pas d'un service de réanimation**.** Dans les cas où l'activation du deuxième niveau est prévue et pour fournir au patient la meilleure assistance possible, certains membres de l'équipe (médecins, infirmiers, techniciens) ont suivi des cours de formation BLS (*Basic Life Support*) et BLS-D (*Basic Life Support Defibrillation*) afin de soutenir le médecin de garde pendant le processus d'assistance de *deuxième niveau*.

EN CAS D'URGENCE (INCENDIES, INONDATIONS, ETC.)

Le personnel du CNAO est formé pour intervenir en cas d'urgence et pour assurer la sécurité des patients.

SERVICE DE SURVEILLANCE

Les locaux de la structure sont protégés par un système de vidéosurveillance et par des agents de sécurité qui surveillent le Centre 24 heures sur 24.

RECONNAISSANCE DES BARRIÈRES PHYSIQUES/ARCHITECTURALES ET PROTECTION

Le CNAO a conçu ses environnements et ses services en évitant scrupuleusement toutes barrières architecturales. La structure protège et répond aux besoins des patients âgés, des mineurs non autonomes, des handicapés et des personnes ayant des difficultés à se déplacer :

- entrées : parcours facilités et entrée réservée aux patients sur brancard ;
- différences de hauteur : elles peuvent être surmontées avec des ascenseurs ou des monte-brancards ;
- portes : présentes uniquement lorsqu'elles doivent garantir l'intimité, la sécurité ou réglementer l'accès aux zones protégées ;
- ascenseurs : utilisation indépendante facilitée pour les personnes en fauteuil roulant.
- toilettes : spécialement prévues dans chaque secteur.

LE SIÈGE DU CNAO

Le siège du CNAO se trouve à Pavie, à l'adresse de Strada Campeggi 53, où sont concentrées les activités administratives, ambulatoires, d'imagerie et de traitement des patients.

COMMENT NOUS REJOINDRE

En train

La gare de Pavie se trouve sur la ligne Milan-Gênes.

Le déplacement entre la Gare Centrale de Milan dure en moyenne 25 minutes.

Pour en savoir plus : www.trenitalia.it

La Fondation CNAO se trouve à 10 minutes de la gare de Pavie en bus (ligne 3 ou 7) ou en taxi.

En avion

Aéroport E. Forlanini - Milan Linate

Il est possible de rejoindre Pavie en bus avec les lignes Migliavacca : tél. 0382.525858, qui mène à la gare de Pavie.

Aéroport Milan Malpensa

Aucune ligne de bus directe pour Pavie.

En utilisant la Navette Malpensa, il est possible d'arriver à la Gare Centrale de Milan et de prendre un train pour Pavie.

En autobus

Les transports publics urbains à Pavie sont gérés par Autoguidovie S.p.A.

Les lignes directes pour notre centre sont la numéro 3 (direction Maugeri/Colombarone) ou la numéro 7 (direction Maugeri/Mondino). L'arrêt est Taramelli Forlanini (cinquième arrêt à partir de la gare de Pavie).

L'entrée du CNAO se trouve à environ 300 mètres de l'arrêt et est signalée par les indications routières.

En taxi

Le service taxi est disponible aux adresses suivantes :

- Piazzale della Stazione - tél. 0382.27439
- Piazza Vittoria - tél. 0382.29190
- Piazzale Golgi - tél. 0382.52628
- Radio Taxi - tél. 0382.576576

En voiture

Autoroute Milan-Gênes A7
Sortir à "Pavie Nord - Bereguardo" et suivre les indications pour "Instituts Universitaires".

Autoroute Turin-Plaisance A21
Sortir à "Casteggio-Casatisma" et prendre la SS35 - Route Départementale des Giovi, suivre les indications pour Pavie centre et pour "Istituti Universitari".

Parking

Un parking est à la disposition des visiteurs dans le périmètre de la Fondation CNAO.

Les patients peuvent stationner librement sur les places de parking, dans la limite des places disponibles.

La Fondation CNAO décline toute responsabilité en cas de dommage ou de vol d'objets dans les voitures garées sur le parking interne.

SÉJOUR EN HÔTEL

La Fondation ne prévoit pas l'hospitalisation, mais il est possible de séjourner dans des hôtels ou des structures d'accueil, à Pavie et ses environs.

Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des structures d'hébergement de Pavie et environs, dont certains bénéficient d'un tarif préférentiel pour les visiteurs du CNAO par rapport au tarif standard proposé au public.

Cette liste est fournie à titre d'information uniquement. La Fondation CNAO est exonérée de toute responsabilité.

ANPO – Associazione Nazionale Prevenzione Oncologica

via Monferrato, 9 - 27100 Pavie - Tél. +39-0382-52.96.84

TYPOLOGIE DES CHAMBRES : appartement

PRIX : offre

PARROCCHIA DEL SS. CROCIFISSO – CASA BETANIA

Via Suardi, 6 - 27100 Pavie - Tél. +39-0382-47.10.40

TYPOLOGIE DES CHAMBRES : chambre avec salle de bain

DIOCESI DI PAVIA – CASA DELLA CARITÀ

Via Pedotti, 14 - 27100 Pavie - Tél. +39-0382-23.138

TYPOLOGIE DES CHAMBRES : chambre avec salle de bain

PRIX : offre

SERVICE : dîner

SUORE MISSIONARIE IMMACOLATA REGINA PACIS (tarif préférentiel)

Viale Golgi, 49 - 27100 Pavie - Tél. +39-0382-52.57.19

TYPOLOGIE DES CHAMBRES : chambre avec salle de bain

ASSOCIATION AGAL (tarif préférentiel)

Auprès de la Clinique Pédiatrique – Fondation IRCCS Polyclinique San Matteo

Piazzale Golgi, 2 – 27100 Pavie (PV) – Tél. : +39- 0382/502548

www.associazioneagal.org - Associazioneagal@libero.it

S.S.A. - Servizi Sociali Autogestiti (tarif gratuit/préférentiel)

Le service d'accueil auprès du logement réservé aux patients CNAO est gratuit. Nous essaierons de répondre à d'autres demandes à tarif préférentiel dans d'autres logements, si disponibles, ou dans des structures d'autres associations avec lesquelles S.S.A collabore.

Via Fratelli Cervi, 11/E - 27100 Pavie – Tél. : +39- 0382/530727

www.servizisocialiautogestiti.org, ssaonlus@hotmail.it, ssaonlus@pec.it

LES STRUCTURES QUI ADHÈRENT AU PROJET "OSPITALITÀ PAVESE" (HOSPITALITÉ À PAVIE)

NUMÉRO UNIQUE POUR LES RÉSERVATIONS 351-8044397

**** Le projet a pour finalité de garantir l'hospitalité aux patients de la Fondation CNAO à tarif préférentiel pour de brèves périodes.*

B&B PAOLA E FRANCESCO *(tarif préférentiel)****

Via Gramsci, 50 – San Martino Siccomario – Portable : +39 339-4518048

www.paolaefrancescobedandbreakfast.it – fjacono@libero.it

B&B Bresbot *(tarif préférentiel)****

Via De Pretis, 254 – 27042 Bressana Bottarone – Portable : +39 327-4725399

www.bresbot.it – stefano_cairo@libero.it

Agriturismo La Valbona *(tarif préférentiel)****

Frazione Valbona - 27020 Travacò Siccomario – Tél. : +39-0382-482079 Portable +39 339-4133633

agriturismolavalbona@libero.it

B&B Residenza I Mille *(tarif préférentiel)****

Via dei Mille, 117 – 27100 Pavie – Tél. : +39-0382-27043 Portable +39 334-8637017

www.residenzaimille.it – info@residenzaimille.it

SERVIZIO CASE (tarif préférentiel)

Corso Strada Nuova, 86 – 27100 Pavie – Portable : 340-2433149 Dr Amanada Guidotti
www.immaginandocasa.it - Page Facebook Affitti Brevi Pavia - serviziocase@libero.it

AUTRES STRUCTURES PROPOSANT UN TARIF PRÉFÉRENTIEL

RESIDENCE PARVA URBI *(tarif préférentiel)*

Viale Brambilla, 70/d – 27100 Pavie - Portable : +39-334-29.00.856

www.residenceparvurbipavia.it - diaponeosas@libero.it

RESIDENCE LA SFERA *(tarif préférentiel)*

La Résidence La Sfera propose des appartements de différents types, soigneusement et élégamment meublés pour des séjours confortables de brève ou longue durée.

Via Breventano, 22 – 27100 Pavie - Tél. : +39-0382-18.61.620

www.residenzialelasfera.it - residencelasfera@gmail.com

PAVIA RESIDENCE *(tarif préférentiel)*

Via Coralli, 9 – 27100 Pavie – Tél. +39-0382-52.67.83 Portable : + 39-337-11.04.958

www.paviaresidence.it - info@paviaresidence.it

Viale Brenta, 3 - 27100 Pavie - Tél. +39 (0)382 52 88 65 Portable +39 338-2814964

www.paviaresidence.it - info@paviaresidence.it

AFFITTA CAMERE PAVIA (LOCATION DE CHAMBRES PAVIE)

Viale Golgi, 40 – 27100 Pavie – Tél. +39-0382-86.29.57 Portable : +39-348-82.85228

www.affittacamerepavia.com - info@affittacamerepavia.com

PAVIA AFFITTA CAMERE (PAVIE LOCATION DE CHAMBRES)

Via Giovanni Rasori, 1 – 27100 Pavie - Tél. +39 (0)382 52 67 83 - Portable +39 337 11 04 958

www.paviaaffittacamere.it - info@paviaaffittacamere.it

RESIDENCE FANNY – FONDAZIONE BARBARA FANNY FACCHERA ONLUS

La Résidence Fanny est une structure socio-sanitaire d'assistance protégée dédiée aux malades et à leurs proches. Les services offerts, en plus de l'accueil, la réception toujours active, les appartements et les structures aseptisés et désinfectés, sont : le cabinet médical, la navette gratuite.

Viale Brambilla, 70/D – 27100 Pavie - Tél. : +39-0382-52.52.22 ; Portable +39-328-42.55.929

RESIDENCE IL NAVIGLIO *(tarif préférentiel)*

Via Rismondo, 64/66 – 27100 Pavie – Tél. + 39 0382 1753833 - Portable : +39 3391996210

www.ilnaviglio.com – info@ilnaviglio.com

CASA MIMMA *(tarif préférentiel)*

Via Beccaria – 27100 Pavie – Portable : +39 335 – 6234824

www.casamimma.com – casamimma21@gmail.com

RESIDENCE ISOLA VERDE

Via E. Tibaldi, 15 - 27100 Pavie (PV) - Tél. (+39) 0382 529439
http://www.isolaverdesrl.it - info@isolaverdesrl.it

RESIDENCE PAVIA *(tarif préférentiel)*

Via Filippo Cossa, 12 – 27100 Pavie – Tél. 0382 25724 – Portable : 337/988237

www.residencepavia.it – info@residencepavia.it

LA DIMORA DEGLI ELFI ***(tarif préférentiel)***

Via Francesco Orsi, 39 – 27100 Pavie – Portable 348 070 9510

B&B IL NIDO DELLA CICOGNA ***(tarif préférentiel)***

Via Fratelli Cervi, 90 - Frazione Stazione Certosa – 27010 Certosa di Pavia - Portable : 351 5145575

http://www.booking.com/Share-LeFSAF - francesca.debiase@giadasrl.net

GUEST HOUSE MAIOCCHI

V.le Golgi, 42 - 27100 Pavie - Tél. +39-335-53.11.527 / +39-328-63.93.588

ALVEARE AZZURRO

Corso Partigiani, 74 – 27012 Certosa di Pavia (PV) – Tél. +39 0382 930617/ 333.6464574/ 335.8006727

www.alveareazzurro.com – info@alverareazzurro.com

CAMPING TICINO

Via Mascherpa, 16 – 27100 Pavie – Tél. +39 0382 527094/0382 527698 / 339 1166674

www.campingticino.it - camping.ticino@libero.it

HOTEL ITALIA*** ***(les prix sont sujets à changements en fonction de la saison)***

Corso Partigiani, 48 – 27012 Certosa di Pavia - Tél./Fax 0382-925656

www.italiacertosa.pavia.it – info@italiacertosa.pavia.it

HOTEL ROSENGARTEN***

Via Cesare Lombroso, 21/23 - 27100 Pavie - Tél. +39-0382-526312

HOTEL MODERNO****

Viale Vittorio Emanuele, 41 - 27100 Pavie - Tél. +39-0382-303401

HOTEL EXCELSIOR***

Piazzale Stazione, 25 - 27100 Pavie - Tél. +39-0382-28596

HOTEL AURORA***

Viale Vittorio Emanuele II, 25 - 27100 Pavie - Tél. +39-0382-23664

RESTAURATION

La Fondation ne dispose pas d'un service de restauration, mais la région de Pavie compte de nombreux bars et restaurants. Markas Mensa propose un tarif préférentiel pour les visiteurs du CNAO.

MARKAS MENSA *(tarif préférentiel)*

via Ferrata, 20 – 27100 Pavie (PV) – Tél. 0382/529682

via Bassi, 2 – 27100 Pavie (PV) – Tél. 0382/422130 (Cravino)

SERVICE DE LOCATION DE VOITURES

S.S.A. - Servizi Sociali Autogestiti (offre libre)

Via Fratelli Cervi, 11/E - 27100 Pavie – Tél. : +39- 0382/530727

www.servizisocialiautogestiti.org - ssaonlus@hotmail.it - ssaonlus@pec.it

AUTONOLEGGIO BOGGERI *(tarif préférentiel)*

Via Liutprando, 6 – 27100 Pavie - Téléphone et fax 0382.25222

pier.boggeri@gmail.com

Pour plus d'informations sur les structures à tarif préférentiel, s'adresser à la réception.

AGENCE DE VOYAGE - SERVICES D'ÉMISSION DE TITRES DE TRANSPORT

TECKIM MINERVA TOUR SRL *(tarif préférentiel)*

Corso Manzoni, 54 – 27100 Pavie – Tél. 0382.302666 – Fax 0382.23641

www.teckim.it - info@teckim.it

ALOHATOUR S.R.L. *(tarif préférentiel)*

Corso Cairoli, 11 – 27100 Pavie – Tél. 0382.539565 – Fax 0382.539504-539572

www.alohatour.it – info@alohatour.it

Les patients et les membres de leur famille sont informés que les tarifs des titres de transport (avion et train) sont toujours considérés comme "tarifs dynamiques", ce qui signifie que leur coût définitif peut être indiqué de manière précise seulement au moment de l'émission du titre de transport et que toute estimation, si elle n'est pas confirmée dans les délais indiqués au moment du devis, peut subir des changements de coût, conformément aux règles du secteur de transport concerné.

SOUTENEZ-NOUS

La mission du Centre National d'Hadronthérapie Oncologique vise à apporter une contribution valable à la lutte contre le cancer. En effet, l'hadronthérapie représente l'une des techniques de radiothérapie les plus efficaces pour traiter les tumeurs “résistantes” à la radiothérapie courante et pour réduire ses effets secondaires, améliorant la possibilité de traitement et la qualité de vie des patients.

INFORMATIONS SUR LA DÉDUCTIBILITÉ DES DONATIONS

La Fondation CNAO est inscrite sur la liste des bénéficiaires de donations déductibles conformément à l'article 1, paragraphe 353, Loi 266/2005 selon laquelle les fonds octroyés pour le financement de la recherche sont entièrement déductibles des revenus du donateur, à titre de cotisation ou libre, de la part des entreprises et autres sujets passifs IRES (impôt sur le revenu des sociétés) en faveur des universités et des fondations universitaires au sens de l'art. 59, paragraphe 3, Loi 388/2000, des institutions universitaires publiques, des organismes publics de recherche, des fondations et des associations dûment reconnues conformément au règlement mentionné dans le Décret Présidentiel 361/2000, ayant pour objet statutaire la réalisation ou la promotion d'activités de recherche scientifique.

Virement bancaire

Sur le compte bancaire au nom de : Nazionale di Adroterapia Oncologica.

Compte donations :
INTESA SANPAOLO - Code IBAN : IT90N0306911336100000006374
BIC: BCITITMM

SOUTENEZ LA FONDATION CNAO PAR UN DON

Pour soutenir la Fondation CNAO
est possible de faire un don
par virement bancaire à:

Centre National de
Hadronthérapie Oncologique
Compte donations: INTESA SANPAOLO
Code IBAN: IT 90 N 03069 11336
100000006374
BIC: BCITITMM

SUIVEZ-NOUS SUR:

@FondazioneCnao

@Fond_CNAO

Fondazione CNAO

Centro Nazionale di
Adroterapia Oncologica
(CNAO)

UTILISEZ VOTRE CAMÉRA POUR VOIR LA VIDÉO
“LE VOYAGE DE LA PARTICULE”

Strada Campeggi 53 - 27100 Pavia - Tel. +39 0382 0781
www.fondazionecnao.it/fr/